



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 30 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONI - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DEGLISE - DELOUVRIER - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - VIALA B.

*Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à Mme Catherine RABOU.*

**N° 2018/04**

**Objet : Centre technique à Lautrec : plan de financement pour la création d'une toiture photovoltaïque et de trois mâts d'éclairage solaires**  
*(Annule et remplace la délibération n°2017/129 du 19 décembre 2017)*

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de l'état d'avancement du projet de mise en place d'une toiture photovoltaïque au centre technique de la CCLPA à Lautrec et précise que trois mâts solaires pour l'éclairage extérieur peuvent aussi faire l'objet d'un soutien de la part du LEADER.

Monsieur le Président propose donc de réviser le plan de financement et de le présenter comme ci-dessous :

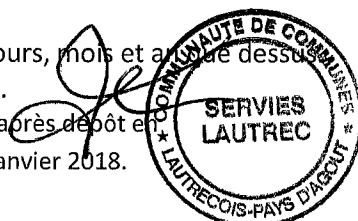
Europe (48 %)	66.416,06 € (LEADER)
CCLPA (52 %)	<u>71.950,74 €</u>
	<b>138.366,80 € H.T.</b>

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le plan de financement de la mise en place d'une toiture photovoltaïque et de trois mâts solaires d'éclairage extérieur pour un montant de 138.366,80 € H.T., au centre technique de la CCLPA à Lautrec, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement pour la mise en place d'une toiture photovoltaïque et de trois mâts solaires au centre technique de la CCLPA à Lautrec, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment à solliciter la subvention prévue,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2018.

Fait et délibéré, les jours, mois et années ci-dessus.  
Pour copie conforme.  
Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 31 janvier 2018.



Le Président  
Raymond GARDELLE